



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

Le procès-verbal du dernier conseil du 09 février 2026 est approuvé  
Le secrétaire de séance est désigné : il s'agit d'Amandine BACHELLERIE

### **ADMINISTRATION GENERALE**

➤ **Objet : RIFSEEP : ouverture aux contractuels de droit public**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 15 décembre 2025, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP), a été renouvelé.

Il convient par la présente délibération de rajouter l'ouverture du RIFSEEP aux agents contractuels de droit public ayant un contrat supérieur ou égal à 06 mois, tant sur la partie fixe, que sur la partie variable.

Un seul agent est concerné pour la commune de Jonzieux

La grille fixant les montants reste la même que pour les agents titulaires ou stagiaire de la fonction publique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

### **FINANCES**

➤ **Objet : Reprise anticipée des résultats 2025 : budget commune**

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, l'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait en principe après le vote du CFU (Compte Financier Unique) qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N.

Compte tenu d'un problème technique rencontré sur l'application Hélios de la DGFIP, la commune et les services de la trésorerie n'ont pas pu valider les CFU avant le vote du budget.

Les cadres budgétaires et comptable M57 et M49 (assainissement) permettent cependant de reprendre les résultats avant le vote du CFU, on parle alors de reprise anticipée du résultat. Cette reprise est possible sur la base d'estimations, justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel validé par le Comptable public et jointe à la délibération.

Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitive qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote effectif du CFU. Sachant que les montants des comptes avaient été vérifiés avec les services de la trésorerie, les montants prévus au budget ne devraient pas avoir besoin d'être ajustés à ce moment-là.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, l'affectation s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (intégrant les restes à réaliser)
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le besoin de financement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation. De même, les restes à réaliser des deux sections doivent être repris ainsi que la prévision d'affectation.

Les comptes financiers unique 2025 ne pouvant être adoptés avant le vote du budget 2026, il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater les résultats de clôture estimés 2025 et de statuer sur la prévision d'affectation de ces résultats dans les budget primitifs 2026, comme suit :

### BUDGET COMMUNE

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025</b>	
Résultat estimé fonctionnement	162 293,63 €
Résultats antérieurs reportés	262 476,57 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>424 770,20 €</b>
<b>DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT</b>	
Résultat estimé investissement	282 011,93 €
Résultat cumulé années précédentes	- 263 083,35 €
<b>Solde exécution estimé à reporter au 001</b>	<b>18 928,58 €</b>
Solde des restes à réaliser (déficit)	- 171 455,63 €
<b>Besoin en financement</b>	<b>152 527,05 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
<b>1068 - Fonds de réserve</b>	<b>152 527,05 €</b>
<b>002 - Excédent antérieur fonctio. reporté</b>	<b>272 243,15 €</b>

## Détail des restes à réaliser 2025 - budget commune

### \* RAR Recettes

- Subvention département (Mille Club) : 50 000 €
- Subvention état : Solde DETR Mille Club (17 156 €)

### \* RAR Dépenses

- Révision PLU : 28 800 €
- Extension réseau CUMA : 15 276 €
- Mât Eglise/Mille Club : 4 470 €
- Porte, installation accès salle poly : 4 021,88 €
- Poteau accès école : 227,75 €
- Mobilier Mille Club : Plans de travail 652,77 €
- Machine à laver local technique : 406,43 €
- Pôle santé + arrière école : 121 774,80€
- Programme voirie 2025 (solde) : 54 704 €
- Raccordement réseaux local boule : 2 724 €
- Plan topo terrain pour travaux : 4 554 €
- Titres participation centrale villageoise : 1 000 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

➤ **Objet : Reprise anticipée des résultats 2025 : budget Assainissement**

## BUDGET ASSAINISSEMENT

RESULTAT D'EXPLOITATION 2025	
Résultat estimé exploitation	36 386,01 €
Résultats antérieurs reportés	- €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>36 386,01 €</b>
DETERMINATION DU BESOIN EN FINANCEMENT	
Résultat estimé investissement	- 256 025,31 €
Déficit reporté années précédentes	- 81 607,88 €
<b>Solde exécution estimé à reporter au 001</b>	<b>- 337 633,19 €</b>
Soldes des restes à réaliser 2025 (excédent)	493 729,80 €
<b>Besoin en financement</b>	<b>- €</b>
AFFECTATION	
1068 - Fonds de réserve	
002 - Excédent antérieur exploitation reporté	36 386,01 €

Le solde des restes à réaliser étant excédentaire et supérieur au solde d'exécution, il n'est pas nécessaire d'affecter le résultat en fonds de réserve. L'excédent de fonctionnement est donc reporté en section de fonctionnement

#### Détail des restes à réaliser 2025 - budget assainissement

**\* Restes à réaliser dépenses**

Travaux lagune bourg + maîtrise d'œuvre Sinbio (30 331.15 €)

**\* Restes à réaliser recettes**

Subvention Département Station Bourg (150 000 €)

Subvention Département Station Basmouche (47 200 €)

Subvention Agence de l'eau Station Bourg et Basmouche (285 892.95 €)

Subvention DETR Station Basmouche (40 968 €)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

➤ **Objet : Reprise anticipée des résultats 2025 : budget Chauffage**

#### BUDGET CHAUFFERIE

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé fonctionnement	9 435,07 €
Résultats antérieurs reportés	79 917,41 €
<b>Résultat fonctionnement à affecter</b>	<b>89 352,48 €</b>
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Résultat estimé investissement	<b>SANS OBJET</b>
Excédent reporté années précédentes	
<b>Solde exécution estimé à reporter au 001</b>	
<b>Besoin en financement</b>	
AFFECTATION	
1068 - Fonds de réserve	
<b>002 - Excédent antérieur fonction. reporté</b>	<b>89 352,48 €</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

➤ **Objet : fixation des taux des taxes directes locales 2026**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles sont fixés annuellement les taux des taxes directes locales par le conseil municipal.

Il présente l'évolution de la fiscalité locale de 2020 à 2025 et le prévisionnel 2026

- Taxe d'habitation (résidence secondaire et logement vacant) 13.24 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 37.28%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 50.65%

Monsieur le Maire rappelle que pour 2026, l'état augmente les bases de 0.8 %

**JONZIEUX  
EVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE DEPUIS 2020**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
<b>TAXE D'HABITATION (résidences secondaires et logements vacants uniquement depuis 2021)</b>							
BASE	1 485 341	1 63 890	1 61 798	1 93 548	1 67 692	1 48 133	1 48 133
TAUX %	13,24	13,24	13,24	13,24	13,24	13,24	13,24
EVOL. TAUX	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
PRODUIT	196 659	21 699	21 422	25 626	22 202	19 613	19 613
EVOL. PRODUIT		-88,97%	-1,28%	19,62%	-13,36%	-11,66%	0,00%
<b>TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES</b>							
BASE	1 070 685	1 096 948	1 136 848	1 228 264	1 293 783	1 337 621	1 348 321
TAUX %	21,98	37,28	37,28	37,28	37,28	37,28	37,28
EVOL. TAUX	0%	70%	0%	0%	0%	0%	0%
PRODUIT	235 349,00	406 812,00	423 816,93	456 595	481 454	498 665	502 654
EVOL. PRODUIT		72,85%	4,18%	7,73%	5,44%	3,57%	0,80%
<b>TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES</b>							
BASE	34 633	34 634	35 798	38 356	40 062	35 972	35 972
TAUX %	50,65	50,65	50,65	50,65	50,65	50,65	50,65
EVOL. TAUX	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
PRODUIT	17 542	17 542	18 132	19 427	20 291	18 220	18 220
EVOL. PRODUIT		0,00%	3,36%	7,15%	4,45%	-10,21%	0,00%
<b>EFFET COEFFICIENT CORRECTEUR</b>							
			30 299,00	31 458,00	34 006,00	37 108,00	37 108,00
<b>PRODUIT ANNUEL</b>	<b>449 550</b>	<b>446 053</b>	<b>493 670</b>	<b>533 106</b>	<b>557 954</b>	<b>573 605</b>	<b>577 595</b>
EVOL. PROD. ANNUEL		-0,78%	10,68%	7,99%	4,66%	2,80%	0,70%

Il indique qu'il est proposé de reconduire les taux 2025 pour l'année 2026 puis invite le conseil municipal à délibérer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## BUDGETS PRIMITIFS 2026

➤ **Objet : Commune : budget primitif 2026**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (30 avril en raison des élections municipales), et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Pour 2026, après reprise anticipée des résultats, le budget communal se présente ainsi (y compris restes à réaliser 2025). Le budget est voté par chapitre, avec la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitre de même section (sauf chapitre 012), par décision expresse. Cette pratique appelée fongibilité des crédits est voté en même temps que le budget, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Chap 023 - Virement à la section invest	426 337,88 €	002 - Résultat fonctionnement cumulé	272 243,15 €
Chap 011 - Charges générales	323 450,00 €	Chap 70 - Produits des services	67 800,00 €
Chap 012 - Charges de personnel	425 000,00 €	Chap 73 - Impôts et taxes	103 000,00 €
Chap 65 - Autres charges gestion courante	133 995,00 €	Chap 731 - Fiscalité locale	577 795,00 €
Chap 66 - Charges financières	14 554,68 €	Chap 74 - Dotations et participations	233 140,30 €
Chap 67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	Chap 75 - Autres produits gestion courante	56 000,00 €
Chap 68 - Dotation aux provisions	400,78 €	Chap 76 - Autres produits financiers	45,00 €
Chap 014 - Atténuations de produits	500,00 €	Chap 77 - Produits exceptionnels	500,00 €
Chap 042 - Opération ordre entre section (amort)	6 203,11 €	Chap 013 - Atténuations de charges	6 000,00 €
		Chap 042 - Opération d'ordre entre section	14 418,00 €
	<b>1 330 941,45 €</b>		<b>1 330 941,45 €</b>
INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilés (Rbst)	87 074,88 €	001- Excédent cumulé	18 928,58 €
Chap 20 - Immobilisations corporelles	34 800,00 €	Chap 021 - Virement de la section fonction.	426 337,88 €
Chap 204 - Subventions d'équipement versées	21 346,00 €	Chap 024 - Produits des cessions	
Chap 21 - Immobilisations incorporelles	67 468,83 €	Chap 10 - Dotations, fonds et réserves	229 461,49 €
Chap 23 - Immobilisation en cours	557 857,25 €	Chap 13 - Subvention d'investissement	103 033,90 €
Chap 26 - Titres de participations	1 000,00 €	Chap 040 - Opération ordre entre section (amort)	6 203,11 €
Chap 040 - Opération d'ordre entre section	14 418,00 €		
	<b>783 964,96 €</b>		<b>783 964,96 €</b>
<b>TOTAL BUDGET DEPENSES</b>	<b>2 114 906,41 €</b>	<b>TOTAL BUDGET RECETTES</b>	<b>2 114 906,41 €</b>

VOIR DETAIL DES COMPTES EN ANNEXE

Pour le fonctionnement, les crédits sont quasi identiques à ceux de 2025.

**Recettes de fonctionnement réelles prévisionnelles s'élèvent à 1 058 554.12 € , les principales sont :**

- Chap. 70 - Produits des services : principalement cantine, garderie et également portage de repas
- Chap. 73 - Impôts et taxes : Attribution compensation CCMP

- Chap. 731 - Fiscalité locale : principalement les impôts (TF, TH), il est prévu que l'état augmentent les bases de 0.8 %
- Chap. 74 - Dotations et participations : principalement DGF, Dotation solidarité
- Chap. 75 - Autres produits de gestion courant : revenu des immeubles (location appart, cabinets médicaux, boulangerie, Mille Club) et remboursement assurance suite sinistre (dégâts des eaux école)

**Dépenses de fonctionnement réelles prévisionnelles s'élèvent à 898 400.46 €, les principales sont :**

- Chap. 011 : Charges générale (fournitures, services, assurances, ...)
- Chap. 012 : Charges de personnel (salaires, charges, ...)
- Chap. 65 : Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, contribution SDIS, SIEL, subventions associations, ...)
- Chap. 66 : Charges financières (Intérêts des emprunts)

En ce qui concerne les subventions aux associations, il est décidé de reconduire le même montant que 2025 sur le compte 65748 et de voter les subventions par délibération à un conseil municipal ultérieur.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour l'investissement, les nouveaux crédits proposés représentent principalement les projets commencés et des crédits sont proposés pour de futurs projets ou achats. Des ajustements pourront être apportés par décisions modificatives en fonction des projets validés.

**Les recettes d'investissement (hors restes à réaliser) :**

- Virement de la section de fonctionnement : 426 337.88 €
- Excédent cumulé de l'année 2025 (18 928.58 €)
- Dotations, fonds et réserves (résultat anticipé, FCTVA et taxe aménagement)
- Subventions
  - CCMP pour toiture crèche : 20 601.90 €
  - CUMA pour participation voie et réseau : 15 276 €

**Les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) :**

- Remboursement des emprunts (capital)
- Aménagement bâtiments : Isolation tuyaux et pont thermique cantine
- Installations de voirie : Poteaux, panneaux de signalisation,...
- Autres matériels et installations : vidéosurveillance, autres matériels éventuels
- Matériel de bureau et informatique : en cas de panne ou autres besoins
- Mobilier : en fonction des besoins
- Autres immobilisations : Lave-linge suite panne, filets terrain foot et autres matériels éventuels
- Travaux en cours :
  - Pôle santé
  - Réfection toiture cercle (participation CCMP et en attente réponse subvention département)
  - Travaux plomberie école
  - Programme voirie 2026 : 73 670 € estimatif (MO partielle comprise)
  - Futurs projets

A noter que le paiement de la contribution pour le THD s'est terminé en 2025

Nous retrouvons également les opérations d'ordre entre section, concernant les amortissements des dépenses payées au chapitre 204 et l'amortissement des subventions reçues relatives à ces dépenses. Il s'agit des chapitres 042 et 040 qui s'équilibrent en dépenses et recettes et ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement d'argent.

**Etat de la dette :**

Année	Dettes en capital au 1 <sup>er</sup> janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités	
2026	382 971,93 €	101 129,56 €	14 054,68 €	87 074,88 €	0,00 €	2006 – Investissements – 660 000 €
2027	295 897,05 €	51 266,91 €	10 371,56 €	40 895,35 €	49 862,65 €	
2028	255 001,70 €	51 266,91 €	8 662,51 €	42 604,40 €	0,00 €	
2029	212 397,30 €	51 266,91 €	6 867,55 €	44 399,36 €	0,00 €	
2030	167 997,94 €	51 266,91 €	4 982,27 €	46 284,64 €	0,00 €	
2031	121 713,30 €	51 266,91 €	3 002,06 €	48 264,85 €	0,00 €	
2032	73 448,45 €	27 150,33 €	1 234,09 €	25 916,24 €	24 116,58 €	2012 – Bâtiment Mairie – 400 000 €
2033	47 532,21 €	19 111,56 €	645,91 €	18 465,65 €	8 038,77 €	2008 – Investissements – 150 000 €
2034	29 066,56 €	9 028,24 €	138,99 €	8 889,25 €	10 083,32 €	
2035	20 177,31 €	9 028,24 €	90,88 €	8 937,36 €	0,00 €	
2036	11 239,95 €	9 028,24 €	42,52 €	8 985,72 €	0,00 €	
2037	2 254,23 €	2 257,06 €	2,83 €	2 254,23 €	6 771,18 €	2021 – Terrain rue passementier – 130 000 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du détail en annexe du budget primitif communal 2026, et à l'approuver.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Objet : Assainissement : budget primitif 2026**

Pour 2026, le budget chaufferie se présente ainsi par chapitres (y compris restes à réaliser)

EXPLOITATION DEPENSES		EXPLOITATION RECETTES	
Chap 023 - Virement à la section invest	51 525,00 €	002 - Résultat fonctionnement cumulé	36 386,01 €
Chap 11 - Charges générales	25 090,00 €	Chap 70 - Produits des services	81 500,00 €
Chap 65 - Autres charges gestion courante	200,00 €	Chap 75 - Autres produits gestion courante	335,68 €
Chap 66 - Charges financières	18 219,34 €	Chap 77 - Produits exceptionnels	50,00 €
Chap 67 - Charges exceptionnelles	250,00 €	Chap 78 - Reprise sur provisions	- €
Chap 68 - Dotations pour dépréciation	107,13 €		
Chap 042 - Opérations ordre entre section	23 462,51 €	Chap 042 - Opération ordre entre section	582,29 €
	<b>118 853,98 €</b>		<b>118 853,98 €</b>
INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
001 - Excédent reporté exercice antérieur	337 633,19 €	Chap 10 -Dotations, fonds divers et réserves	36 777,23 €
Chap 040 - Opérations ordre entre section	582,29 €	Chap 13 - Subventions	524 060,95 €
Chap 16 - Remboursement emprunts (capital)	17 315,18 €	Chap 16 - Emprunts	- €
Chap 23 - Travaux en cours	280 285,13 €	Chap 021 - Virement de la section fonct	51 525,00 €
	<b>635 815,79 €</b>	Chap 040 - Opérations ordre entre section	23 447,61 €
			<b>635 810,79 €</b>
<b>TOTAL BUDGET DEPENSES</b>	<b>754 669,77 €</b>	<b>TOTAL BUDGET RECETTES</b>	<b>754 664,77 €</b>

VOIR DETAIL DES COMPTES EN ANNEXE

**Les recettes de fonctionnement**

Redevances d'assainissement collectif

Participation à l'Assainissement Collectif (branchements au réseau communal)

Contribution de la commune pour les eaux pluviales

Refacturation des contrôles d'assainissement non collectif

**Les dépenses de fonctionnement :**

Charges générales au fonctionnement et entretien de la lagune et stations

Rémunération Holocène pour les contrôles d'assainissement non collectif

Intérêts des emprunts (augmentation due au nouvel emprunt)

Créances éteintes ou admises en non-valeur

**Les recettes d'investissement (hors restes à réaliser)**

FCTVA

**Les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser)**

Remboursement des emprunts (augmentation due au nouvel emprunt)

Travaux suivant programmation : estimatif de SINBIO

Prévisions travaux réseaux rue des lauriers à rue des cévennes

Nous retrouvons également les opérations d'ordre entre section, concernant les amortissements des biens et des subventions. Il s'agit des chapitres 042 et 040 qui s'équilibrent en dépenses et recettes et ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement d'argent.

Etat de la dette sur 20 ans :

Année	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités	
2026	471 926,72 €	35 534,52 €	18 219,34 €	17 315,18 €		
2027	454 611,54 €	34 634,39 €	17 208,78 €	17 425,61 €	900,13 €	
2028	437 185,93 €	34 065,90 €	16 524,59 €	17 541,31 €	568,49 €	
2029	419 644,62 €	33 497,39 €	15 834,86 €	17 662,53 €	568,51 €	
2030	401 982,09 €	32 928,90 €	15 139,37 €	17 789,53 €	568,49 €	
2031	384 192,56 €	32 360,39 €	14 437,80 €	17 922,59 €	568,51 €	
2032	366 269,97 €	31 791,90 €	13 729,90 €	18 062,00 €	568,49 €	
2033	348 207,97 €	31 223,30 €	13 015,33 €	18 207,97 €	568,60 €	
2034	330 000,00 €	27 293,82 €	13 015,34 €	15 000,00 €	3 929,48 €	2008 - Investissements - 50 000 €
2035	315 000,00 €	26 725,31 €	13 015,35 €	15 000,00 €	568,51 €	
2036	300 000,00 €	26 156,82 €	13 015,36 €	15 000,00 €	568,49 €	
2037	285 000,00 €	25 588,31 €	13 015,37 €	15 000,00 €	568,51 €	
2038	270 000,00 €	25 019,82 €	13 015,38 €	15 000,00 €	568,49 €	
2039	255 000,00 €	24 451,31 €	13 015,39 €	15 000,00 €	568,51 €	
2040	240 000,00 €	23 882,82 €	13 015,40 €	15 000,00 €	568,49 €	
2041	225 000,00 €	23 314,31 €	13 015,41 €	15 000,00 €	568,51 €	
2042	210 000,00 €	22 745,82 €	13 015,42 €	15 000,00 €	568,49 €	
2043	195 000,00 €	22 177,31 €	13 015,43 €	15 000,00 €	568,51 €	
2044	180 000,00 €	21 608,82 €	13 015,44 €	15 000,00 €	568,49 €	
2045	165 000,00 €	21 040,31 €	13 015,45 €	15 000,00 €	568,51 €	
2046	150 000,00 €	20 471,82 €	13 015,46 €	15 000,00 €	568,49 €	

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du détail en annexe du budget primitif de l'assainissement 2026, et à l'approuver.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

**Objet : Chauffage : budget primitif 2026**

Pour 2026, le budget chauffage se présente ainsi par chapitres

<b>BUDGET 2026 - CHAUFFERIE</b>			
<b>EXPLOITATION DEPENSES</b>		<b>EXPLOITATION RECETTES</b>	
Chap 011 - Charges générales	151 352,48 €	002 - Résultat fonctionnement cumulé	89 352,48 €
Chap 012 - Charges de personnel	5 000,00 €		
Chap 65 - Autres charges gestion courante	30 010,00 €	Chap 70 - Produits des services	97 000,00 €
	<b>186 362,48 €</b>		<b>186 352,48 €</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	
SANS OBJET		SANS OBJET	
	- €		- €

VOIR DETAIL DES COMPTES EN ANNEXE

**Les recettes de fonctionnement**

Chap 70 - La refacturation des frais de chauffage

- A la commune pour les bâtiments communaux
- A l'EHPAD au fil de soie pour la maison de retraite
- A Léo et Léa pour la crèche

**Les dépenses de fonctionnement :**

Chap 011 - Charges générales au fonctionnement de la chaufferie (eau, électricité, plaquettes, fuel)

Chap 012 - Charges de personnel refacturées par le budget principal

Chap 65 - Contribution au SIEL pour la gestion de la chaufferie

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

Pas de questions diverses à l'ordre du jour. Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour le mandat passé, et pour leur investissement.

La Séance est levée à 21h10.